

ÉCOLE DE MUSIQUE

ADOLPHE

Museksschoul Syrdall



Commune de Bous-Waldbredimus



Commune de Contern



Commune de Frisange



Commune de Niederanven



Ville de Remich



Commune de Sandweiler



Commune de Schuttrange



Commune de Stadtbredimus

Fiche d'inscription

Année scolaire 2025/2026



Ecole de Musique
Museksschoul Syrdall

Modalités d’inscription pour les élèves



<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/inscriptions/museksschoulsyrdall>

Charte de l’École de Musique de l’UGDA



<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/charte-de-lecole-de-musique-de-lugda>

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et Formation musicale)			
Cours	Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
		Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	/
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		100€
Formation musicale 1 (en français)			
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 2 (en français)	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 3 (en français)	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 5	- avoir réussi l'année précédente	50€	
Formation musicale 6	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale accélérée 1	- un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	- avoir réussi l'année précédente		

COURS COLLECTIFS (Pratique collective)			
Cours	Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
		Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	gratuit	/
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument - à partir de la 3e année d'études à l'instrument (Schëtter Jongbléiser)		
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone - Percussion et Saxophone)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument	75 €	100 €
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument		

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Guitare classique / Cordes (violin et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi - pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile
Chant individuel	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	75€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Horaires des cours collectifs

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

FORMATION MUSICALE				
Cours	Commune de Bous-Waldbredimus Lieu et horaire	Commune de Contern Lieu et horaire	Commune de Frisange Lieu et horaire	Commune de Niederanven Lieu et horaire
	Trintange Ancien presbytère	Oetrange Centre de musique	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder	Oberanven Ecole de musique «Am Sand»
Éveil musical 2	Ecole fondamentale Bous Lundi, 13h00 - 14h00 ou Trintange Mercredi, 13h00 - 14h00	Campus Scolaire um Ewent Mercredi, 16h00 - 16h45	Mardi, 13h00 - 14h00 ou Jeudi, 13h00 - 14h00	Mardi, 13h30 - 14h30 ou Mardi, 14h30 - 15h30 ou Jeudi, 15h30 - 16h30
Éveil musical 3		Campus Scolaire um Ewent Mercredi, 16h45 - 17h30 ou 17h30 - 18h15	Lundi, 13h00 - 14h00 ou Vendredi, 13h00 - 14h00	Mardi, 15h30 - 16h30 ou Jeudi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30
Formation musicale 1	Jeudi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30	Mardi, 13h30 - 14h30 ou Jeudi, 13h30 - 14h30	Mardi, 14h00 - 15h00 ou Jeudi, 14h00 - 15h00	Mardi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30 ou Jeudi, 13h30 - 14h30
Formation musicale 2	Jeudi, 15h30 - 17h00	Jeudi, 14h30 - 16h00	Mardi, 15h00 - 16h30 ou Vendredi, 16h00 - 17h30	Mardi, 13h30 - 15h00 ou 15h30 - 17h00 ou Jeudi, 16h30 - 18h00
Formation musicale 3	Jeudi, 17h00 - 18h30	Mardi, 14h30 - 16h30	Mercredi, 16h00 - 18h00 ou Jeudi, 15h00 - 17h00	Mardi, 17h00 - 19h00 ou Jeudi, 14h30 - 16h30
Formation musicale 4	Mercredi, 16h15 - 18h15	Jeudi, 16h00 - 18h00	Lundi, 16h00 - 18h00 ou Mardi, 16h30 - 18h30	Mardi, 15h00 - 17h00 ou 17h00 - 19h00

Cours	Commune de Remich Lieu et horaire	Commune de Sandweiler Lieu et horaire	Commune de Schuttrange Lieu et horaire	Commune de Stadtbredimus Lieu et horaire
	Remich Centre Scolaire et Sportif 'Gewännchen'	Sandweiler Ecole um Weier Salle de solfège	Münsbach Gesangsbau	Stadtbredimus Salle Batty Weber
Éveil musical 2	Lundi, 16h30 - 17h15	Gëlle Knupp Jeudi, 13h15 - 14h15 Jeudi, 14h15 - 15h15	Campus scolaire «An der Däält» Munsbach Lundi, 16h00 - 17h00 ou Vendredi, 16h00 - 17h00	Mercredi, 16h15 - 17h15
Éveil musical 3	Lundi, 17h15 - 18h00	Gëlle Knupp Jeudi, 15h30 - 16h30	Campus scolaire «An der Däält» Munsbach Lundi, 17h00 - 18h00 ou Vendredi, 17h00 - 18h00	Mercredi, 17h15 - 18h15
Formation musicale 1	Mardi, 13h30 - 14h30	Vendredi, 16h00 - 17h00	Lundi, 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Mardi, 13h30 - 14h30
Formation musicale 2	Mardi, 14h30 - 16h00	Mercredi, 16h00 - 17h30	Mardi, 13h30 - 15h00 ou Jeudi, 13h30 - 15h00	Mardi, 14h30 - 16h00
Formation musicale 3	Mardi, 16h00 - 17h00	Vendredi, 17h00 - 19h00	Mardi, 15h00 - 17h00 ou Jeudi, 15h00 - 17h00	Mardi, 16h00 - 18h00
Formation musicale 4	Mardi, 17h00 - 19h00	Mercredi, 17h30 - 19h30	Mardi, 17h00 - 19h00 ou Jeudi, 17h00 - 19h00	à Trintange ou Remich

OFFRE RÉGIONALE				
Cours	Horaires et lieu du cours			
Formation musicale 1 (en français)	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» Oberanven Mercredi, 16h15 - 17h15			
Formation musicale 2 (en français)	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» Oberanven Mercredi, 17h15 - 18h15			
Formation musicale 3 (en français)	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» Oberanven Mercredi, 18h15 - 19h15			
Formation musicale 5	Contern: Centre de musique Oetrange Jeudi, 18h00 - 20h00			
Formation musicale 6	Contern: Centre de musique Oetrange Mardi, 16h30 - 18h30			
Formation musicale accélérée 1	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Lundi, 19h00 - 21h00			
Formation musicale accélérée 2	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mardi, 19h30 - 21h00			
Formation chorale pour enfants et jeunes	Contern Campus Scolaire um Ewent Mercredi, 13h00 - 14h00	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder horaire à déterminer	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Lundi, 17h30 - 18h30	Munsbach Campus scolaire «An der Däält» Vendredi, 13h00 - 14h00
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Contern Centre de musique Oetrange Mutferter Musikanner Vendredi, 18h30 - 19h30	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Cuivres Jeudi, 17h00 - 18h00	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» Ensemble instrumental Vendredi, 16h15 – 17h15	Schuttrange Rue de Canach Schëtter Jongbléiser Vendredi, 17h15 - 18h30
		Nouveau Cours (Pour tous les instruments) horaire à déterminer	Ensemble instrumental avancé Vendredi, 17h15 – 18h15	
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone)	Contern Centre de musique Oetrange Percussion Jeudi, 17h00 - 18h00	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Saxophone Lundi, 17h45 - 18h45	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Percussion Mercredi, 19h15 - 20h15	Sandweiler Horaire et lieu à déterminer Percussion
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions.			

Les cours individuels

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire aura lieu
le mardi 16 septembre 2025.

Inscriptions et informations utiles

École de musique de l'UGDA	
Chargé de direction:	Fränk Wagner: 22 05 58 - 35 / frank.wagner@ugda.lu
Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:	Caroline Kipp: 22 05 58 - 28 / caroline.kipp@ugda.lu Gwen Garganese-Krier: 22 05 58 - 37 / gwen.krier@ugda.lu

Commune	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Bous-Waldbredimus	Jessica Lauer 621 40 87 05 / jesslauer@mailbox.org	Trëntenger Musek: Marc Schumacher: marc.schumacher@trentengermusek.org Location: 100 € par année scolaire et 150 € caution En cas d'intérêt, contactez la société au préalable
Contern	Jean-Luc Blasius: 691 81 23 32 / jean-luc.blasius@ugda.lu	Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l. Corinne Schumacher Tél.: 691 42 81 08 / info@hmm.lu 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'HMM)
Frisange	Pascale Gieres-Reding: 621 13 77 92 / pascale.reding@ugda.lu	Société de musique „La Lyre“ Hellange: Krischel Michel: 621 78 46 61 / lalyrehelleng@yahoo.com Fréisenger Musek: Pelzer-Hemmer Jeanny: 23 66 85 03 / 621 22 62 52 / pelzerjeanny@gmx.de Uespelter Musek: Sonja Nimax: 691 31 36 77 / musek.uespelt@gmx.net
Niederanven	Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu	Commune de Niederanven Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu 100 € par année scolaire + 15 € d'assurance (sauf Hautbois / Basson)
Remich	Administration communale: Mario Costa Paiva: 23 69 21 / mario.costa@remich.lu Luc Thillmann: luc.thillmann@remich.lu	Pas de location d'instruments
Sandweiler	Joëlle Wagener: 35 97 11-204 (les matins) / joelle.wagener@sandweiler.lu	Fanfare Sandweiler a.s.b.l. Jean-Paul Roeder 621 50 66 35 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de la Fanfare Sandweiler a.s.b.l.)
Schuttrange	Monique Guillaume-Godar: 35 94 58 / mguillau@pt.lu	Harmonie de la Commune de Schuttrange Raoul Petry : tél. : 621 46 26 77 80 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'Harmonie de la Commune de Schuttrange)
Stadtbredimus	Martine Krier: 23 69 62 20 / martine.krier@stadtbredimus.lu	Greiweldenger Musek: Pit Enzinger: sekretariat@greiweldengermusek.lu Gratuit pour les membres actifs de la "Greiweldenger Musek".

Fiche d'inscription 2025/2026

à renvoyer à inscriptions.syrdall@ugda.lu du 12 au 25 mai 2025. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

- ☐ Bous-Waldbredimus
- ☐ Contern
- ☐ Frisange
- ☐ Niederanven
- ☐ Remich
- ☐ Sandweiler
- ☐ Schuttrange
- ☐ Stadtbredimus

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date de naissance																	

Le (la) soussigné(e)
Prénom et nom (parents/tuteurs)
Téléphone / GSM
E-Mail
Rue et numéro
Code postal et localité

désire inscrire mon enfant☐

désire s'inscrire☐

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	☐	_____	_____
	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	☐	_____	_____
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	☐	_____	_____
	Formation musicale 1 (en français) à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	☐	_____	_____
	Formation musicale 2	☐	_____	_____
	Formation musicale 2 (en français)	☐	_____	_____
	Formation musicale 3	☐	_____	_____
	Formation musicale 3 (en français)	☐	_____	_____
	Formation musicale 4	☐	_____	_____
	Formation musicale 5	☐	_____	_____
	Formation musicale 6	☐	_____	_____
	Formation musicale accélérée 1	☐	_____	_____
	Formation musicale accélérée 2	☐	_____	_____

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 4 - 5. Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2-3 ; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

Tournez la page svp

MUSEKSSCHOUL SYRDALL

Formation instrumentale	Instrument :	☐	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel	☐		

Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes	☐	_____	Horaire et lieu *
	Ensemble instrumental	☐	_____	Horaire et lieu *
	Ensemble homophone (percussion / saxophone)	☐	_____	Instrument et lieu à préciser *
	Musique de chambre	☐	_____	Instrument à préciser

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des données.

Des photos et enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés lors des activités et manifestations de l'École de musique de l'UGDA. Ces contenus peuvent être utilisés dans les publications de l'École et transmis aux communes respectives de l'École de musique de l'UGDA, dans le respect de la loi du 11 août 1982 sur la protection de la vie privée. Ils ne seront ni vendus ni cédés à des tiers.

En signant l'inscription, l'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions, adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA et valide les modalités d'inscription.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

La rentrée scolaire aura lieu
le mardi 16 septembre 2025.